Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau-environnement

Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie

Références : MNFCV/Forêt

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Passy – Les Houches - Saint-Gervais-les-Bains
Objet : Enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 et suivants du code de l'environnement du projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard – Col de Voza
Pétitionnaire : Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB)

Le public est informé que par **arrêté préfectoral n° DDT-2020-1013 du 12 août 2020** est prescrite sur le territoire des communes de Passy – Les Houches - Saint-Gervais-les-Bains une enquête publique, au titre de l'articles L181-1 et suivants du code de l'environnement, sur la demande de M. le Président de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB), relative à l'objet susvisé.

Un dossier sera déposé à la mairie de Passy *(siège de l'enquête)*, pendant 31 jours, **du lundi 07 septembre 2020 à 09h00 au jeudi 08 octobre 2020 à 12h00 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Pendant le même délai, un double du dossier sera adressé aux mairies des Houches et de Saint-Gervais-les-Bains, où toute personne pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier de demande d'autorisation pourra être également consultable sur le site Internet des services de l'Etat www.haute-savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Jean-Paul BRON, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairies, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en Mairie de (siège de l'enquête) Le public pourra éventuellement transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur siégera en personne en Mairies de Passy, Les Houches et Saint-Gervais-les-Bains les :

Mairies	Dates permanence	Heures permanence
Saint-Gervais-les-Bains *Passy* *Les Houches*	*Mardi 29 septembre 2020* *Mercredi 30 septembre 2020* *Mercredi 30 septembre 2020*	*15h-17h* *9h-12h* *14h-17h*

Il établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai qui lui est imparti, le commissaire-enquêteur transmettra les dossiers d'enquête avec ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée dans les mairies concernées et publiée sur le site Internet des services de l'État. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation
P/Le directeur départemental des territoires
Le chef du service eau-environnement

Damien ASSADET